



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

métro

Question écrite n° 77606

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la prévention et la répression des méfaits des « pousseurs » qui agissent dans le métro. En effet, depuis plusieurs années, ce moyen de transport connaît des drames qui voient des malades mentaux bousculer et « pousser » des voyageurs sur les rames du métro. Ces drames dans les transports en commun ne sont pas suffisamment connus tant par les agents de la RATP, que de la police nationale, mais aussi du grand public. Le fait de « pousser » apparaît pour ces personnes comme un jeu sans danger qui se banaliserait peu à peu. Il conviendrait donc de rappeler la réalité atroce de ces actes irréflechis en affichant les photos de ces faits divers où des personnes qui ont été victimes de ces « pousseurs ». Il serait aussi nécessaire que la RATP puisse envisager une campagne de prévention et d'avertissement visant à diffuser des conseils pratiques de prudence, face aux risques encourus à rester trop près de la rame. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte promouvoir ces suggestions.

Texte de la réponse

Les deux dernières affaires mentionnées par l'honorable parlementaire concernant des personnes ayant été poussées sur des voies ferrées à Paris et pour lesquelles la police judiciaire est intervenue remontent au 10 avril 2009 et au 2 avril 2010. Le premier mis en cause était en perte de repère et le second présentait des troubles psychologiques. Sur les dix-huit dernières années, l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police (13P) a connu cinq cas de « pousseurs » qui sont passés dans ses services. Ces personnes présentaient toutes au moment du passage à l'acte des troubles psychiatriques majeurs, en particulier des éléments persécutifs, avec conviction délirante d'être menacé. Ces personnes ont été hospitalisées d'office dans des centres. Elles ont alors été prises en charge médicalement. Plusieurs études démontrent que la prévalence des homicides chez les personnes présentant des troubles mentaux sur une personne inconnue est de l'ordre de 1 par an pour 14 millions d'habitants. Malgré le caractère dramatique, avec un fort impact médiatique, ces événements restent exceptionnels. L'analyse des experts de la préfecture de police conclut qu'une campagne de publicité, telle que proposée par l'honorable parlementaire, ferait courir le risque d'amplifier l'anxiété des usagers autour de ces passages à l'acte qui demeurent exceptionnels. Elle présenterait aussi le fort inconvénient d'entraîner des phénomènes de mimétisme chez les personnes déséquilibrées, augmentant les risques de passage à l'acte. En revanche, il peut être opportun de renforcer les messages de prévention concernant la conduite à tenir sur le quai, et les dangers de chute sur les rails si l'on s'approche trop près des bords du quai.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77606

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4628

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9160